

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : IL EST TEMPS DE CHANGER !



L'étude effectuée par la D.D.E. de l'Eure à la demande de la commune a confirmé ce que les pormortais déplorent depuis des années : la RD 313, dont notre Grande Rue est un tronçon, véhicule une circulation grandissante et fait l'objet d'un incivisme routier particulièrement important au sein de notre commune qu'elle coupe littéralement en deux.

Les résultats de cette étude sont éloquentes : plus de 3 000 véhicules par jour sur la Grande Rue dont plus de 75% circulent à plus de 50 km/h, des automobilistes inconséquents contrôlés à plus de 110 km/h à proximité de l'école, pas moins de 21 points qualifiés « d'anticipation insuffisante » mis en évidence...

Les solutions envisagées par la Commission Sécurité réunie par la mairie afin de couper la vitesse excessive et d'améliorer la sécurité des intersections seront nécessairement coûteuses et contraignantes et les conducteurs raisonnables paieront une fois de plus pour l'incivisme des chauffards.

■ Lire notre dossier en pages 2-3-4

■ Voir les solutions de la commission sécurité en pages centrales



Question de survie !

Les associations de loisirs ont besoin de sang neuf pour continuer l'animation de notre village. Venez donc nombreux à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes le vendredi 5 janvier, 20h30, à la Maison de Village !

■ Lire page 5

Éditorial

par GUILLEMETTE ALQUIER

Ce dernier journal de l'année 2006 met en avant la sécurité routière puisque vous y trouverez un article sur les constats d'analyse de celle-ci dans notre village, ainsi que les propositions de la commission créée à cet effet. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) géré par la communauté de communes vous y est également présenté.

En effet, il est important d'être bien informé sur son fonctionnement puisque la vérification des installations commencera pour nous en 2007. Mais pas de panique, nous sommes très loin de la phase réhabilitation qui ne s'imposera d'ailleurs pas pour bon nombre d'entre nous.

Bien entendu l'histoire pormortaise vous sera contée, comme d'habitude, dans ce numéro qui termine 2006 et me permet de vous souhaiter, avec l'ensemble du conseil municipal, de très bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Nous vous présentons nos vœux les meilleurs pour 2007. Que cette nouvelle année réalise vos vœux les plus chers.

somm aire	□ Éditorial	1
	■ Dossier Sécurité Routière	
	□ Constat	2-3-4
	□ Solutions envisagées	10-11
	■ Vie communale	
	□ Loi sur l'eau : Assainissements individuels	4
	□ Associations de Loisirs : Question de survie !	5
	□ Brèves	5
	□ AACSPM : Bonnes fêtes à tous !	6
	□ Semaine du goût à l'école	7
	□ Cantine scolaire : La véranda est en place !	7
	■ Quartier d'Antan	
	□ La Roque	8-9
	□ La Roque et la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon	12-13
	□ La Roque : Famille de souche	14
■ Municipalité		
□ Conseil municipal du 12/10/2006	15-16	
□ Conseil municipal du 06/11/2006	16-17	
■ Divers, Jeux & Solutions	18-19	
■ Adresses utiles "À votre service"	20	



VŒUX DE LA MAIRIE

Tout le conseil municipal vous invite cordialement aux vœux du maire qui auront lieu le

SAMEDI 13 JANVIER À 18 H 00

à la Maison de Village.

Nous vous y attendons nombreux afin de fêter ensemble la nouvelle année !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le civisme s'apprend dès la maternelle à Port-Mort

par Jean-Paul CROIZÉ

« Maman, tu ne dois plus me laisser monter à l'avant de la voiture quand tu me conduis à l'école... même quand je te le demande ! C'est les Gendarmes qui l'ont dit ». C'est le genre de recommandation pleine de bonne volonté enfantine que plusieurs parents de la commune ont dû entendre en récupérant leur petit après la classe du 10 novembre dernier. Les 28 élèves de la classe de CM1-CM2 venaient en effet de bénéficier d'une particulièrement passionnante - et convaincante - journée de sensibilisation à la sécurité routière, organisée comme chaque année depuis maintenant trois ans conjointement par les ministères de la Défense, des Transports et de l'Éducation pour assurer dès l'enfance une sensibilisation de principe à la responsabilité citoyenne sur la route, que l'on soit conducteur ou piéton. Une action qui apparaît particulièrement importante dans les communes rurales, où les jeunes apparaissent particulièrement menacés par la circulation. Un risque qui a amené la Municipalité de Port-Mort à aller plus loin encore dans ce principe éducatif : tout au long de l'année scolaire en cours, tous les élèves de la commune, des plus jeunes de la maternelle jusqu'aux « anciens » de CM2, vont bénéficier d'actions pédagogiques particulières visant à les sensibiliser à la sécurité routière, comme cela avait été fait l'an dernier à propos de la responsabilité de chacun face aux déchets.

« Les journées consacrées à la sécurité routière se sont toujours très bien passées dans notre école. Mais cette année, c'était plus réussi encore. Les enfants étaient à la fois attentifs et pleinement détendus. Ils ont réellement passé un très bon moment » assure Noëlle Derval, directrice de notre école communale.

Améliorant en permanence le dispositif mis en place depuis 2003 pour assurer sa mission de sensibilisation des jeunes à la sécurité routière, la Gendarmerie Nationale a maintenant décidé de confier la réalisation des journées pédagogiques à des brigades spécialisées dans ce type de mission. Ce sont donc deux gendarmes de la brigade d'Évreux parfaitement rompus au contact avec les enfants (dont une jeune femme qui apportait la touche maternelle propre à pleinement détendre l'atmosphère) qui ont entamé leur travail de formation dès l'ouverture de la classe, à 8 h 30, ce matin là à Port-Mort.

L'audiovisuel, au soutien de l'éducation civique

Tout a commencé par une présentation générale de ce que doit être le comportement d'un jeune (mais aussi d'un grand frère, et d'un parent) lorsque l'on se déplace en ville, que ce soit à pied, à vélo, ou en voiture. Mais on en est vite venu à l'audiovisuel, moyen technique qui permet le plus facilement de transformer un enseignement en différents « jeux » par lesquels il est bien plus facile, on le sait, de faire entrer les choses importantes dans la tête des enfants. Ainsi, les Gendarmes ont projeté à l'aide de DVD différentes « scènes de la rue courante » dans lesquelles les jeunes devaient identifier les comportements ou les situations à risques, et les dénoncer en proposant le comportement qui leur semblait le plus à même d'assurer la sécurité routière. L'occasion, même si cela apparaît évident pour nous, adultes, de constater qu'il faut traverser dans les clous, ne pas faire le fou lorsque l'on a le droit d'aller voir les copains à vélo, ou encore que le port de la ceinture de sécurité est réellement nécessaire. Puis est venu le temps de l'évaluation elle-même, sous forme de questionnaires notés, auxquels il fallait donc accorder toute son attention pour répondre avec le moins de faute possible.

Formation pratique et ludique

Mais le plus passionnant était pour la deuxième partie de cette journée, avec une formation pratique qui a largement senti la récréation : les Gendarmes étaient en effet venus avec des vélos et différents accessoires grâce auxquels ils ont monté un véritable parcours d'obstacle. Chacun des 28 participants à cette fête de la sécurité routière ont ainsi pu démontrer, ou affiner leur capacité à rouler en ville à bicyclette. Au programme, différents



slaloms, des arrêts brusques qu'il fallait assurer sans tomber, ou encore des passages sur de périlleuses planches à bascule. Bref, autant d'épreuves auxquelles il a fallu s'appliquer pour démontrer aux représentants des forces de l'ordre que l'on était à même de maîtriser ce moyen de déplacement, même dans le cadre parfois difficile de la circulation urbaine. Car il restait pour les enfants à satisfaire à l'objectif même de cette journée pédagogique : recevoir des Gendarmes une note individuelle, ainsi que la précieuse « Première attestation de sécurité routière ». Ce certificat, véritable brevet d'état, constitue désormais la première étape administrative sans laquelle les jeunes ne peuvent plus prétendre à la conduite d'un véhicule à moteur. Cette « Première attestation » permet en effet de passer en 5ème au collège une « attestation scolaire de sécurité routière » sans laquelle un adolescent ne peut désormais plus passer, à partir de 14 ans, le « Brevet de sécurité routière » indispensable à la conduite d'un vélomoteur.

Les jeunes, 3 fois plus exposés que les adultes

Amener ainsi les enfants à considérer l'apprentissage à la sécurité routière comme une nécessité correspond à un besoin aussi concret que douloureux : selon les statistiques du Ministère des Transports, les jeunes sont trois fois plus exposés, en moyenne, que les adultes, aux dangers de la route, que ce soit en tant que passagers d'une automobile, mais aussi en tant que piéton ou que cycliste, tout particulièrement en ville.

C'est pour cette raison qu'il a décidé de renforcer encore ce processus de formation dès le plus jeune âge aux dangers de la circulation. Organisées dans le cadre de l'autonomie pédagogique accordée à chacun des établissements scolaires, « la forma-

tion supplémentaire par rapport au programme normal qui sera dispensée chez nous cette année sur la sécurité routière doit se traduire, en classes maternelles comme en primaire, par des sessions réparties tout au long de l'année scolaire » précise Noëlle Derval. Cet accent particulier se traduira dans les faits par davantage de travaux théoriques en classe sur le sujet, avec la lecture de différents textes et la projection de films suivie de débats. Mais aussi, bonne nouvelle pour les enfants, par la reprise au printemps prochain, lorsqu'il fera beau, de cours pratiques avec des parcours d'obstacles effectués sur les propres vélos des élèves, que ceux-ci seront alors autorisés à amener à l'école.

Une Grande Rue bucolique mais dangereuse

Cette sensibilisation maximale des plus jeunes se justifie encore plus particulièrement qu'ailleurs dans notre commune, traversée par une « Grande Rue » de plus en plus menaçante. Bien au-delà de son appellation bucolique qui sent bon la France profonde, celle-ci constitue dans la réalité quotidienne de sa circulation une voie routière d'intérêt départemental de plus en plus marqué, et donc à débit de plus en plus important. C'est ce que montre de manière concrète une étude réalisée ces dernières années sur la dangerosité de la RD 313, qui coupe littéralement le village en deux. Effectuée à la demande de la Mairie par les services de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Eure (DDE - Eure) cette enquête menée sur le site même de la RD 313 a confirmé de manière chiffrée ce que beaucoup de portemorts déplorent depuis des années ; cette artère d'échange entre Vernon à l'est, Gaillon et Les Andelys à l'ouest, constitue dans notre commune une voie de circulation dangereuse, d'autant plus dangereuse même qu'elle constitue le siège d'un incivisme routier particulièrement important.

21 points d'anticipation insuffisante : seule solution, le respect de la limitation de vitesse à 50 Km/h.

D'une part, la DDE - Eure s'est attachée à mettre en évidence les risques liés aux caractéristiques « physiques » de la Grande Rue. Un total de 21 points « d'anticipation insuffisante », c'est-à-dire d'endroits où la visibilité offerte à la circulation est limitée parfois à quelques mètres ont été mis en évidence. Il s'agit notamment des croisements avec la quasi-totalité des autres voies de la commune, ainsi que de plusieurs sorties de zones de stationnement, de plusieurs passages pour piétons, et même des points d'immobilisation des bus scolaires, dont le doublement à l'arrêt apparaît difficilement compatible avec la sécurité, tant il est difficile de voir les véhicules venant en face. Sauf à démolir les habitations riveraines, il est totalement impossible d'améliorer la visibilité au droit de ces points dangereux. La seule solution applicable reste donc d'amener les automobilistes à respecter très strictement la limitation de vitesse fixée en ville à 50 km/h, et non pas à 60 km/h, voire un peu plus, comme semblent encore le croire nombre de conducteurs. Rappelons au passage qu'à 60 km/h il faut 8 mètres de plus pour s'arrêter qu'à 50 km/h.

C'est en effet le deuxième enseignement particulièrement inquiétant de cette étude : la majorité des automobilistes qui circulent sur la Grande Rue roulent trop vite, parfois bien au-delà de la limite fixée par le Code de la Route. Trois points de comptage de la circulation et de mesure des vitesses pratiquées ont été mis en place en des points stratégiques du village par les spécialistes de la DDE - Eure, l'un près de sa sortie ouest (pratiquement au droit de la rue Hagerite, l'un en son centre, au niveau du parking de l'école, le troisième à l'est, entre les intersections des rues Duboec et de la Mi-Voie.



Plus de 3 000 véhicules par jour sur la Grande Rue dont plus de 75% circulent à plus de 50 km/h.

Le comptage a montré que, deux sens de déplacement confondus, plus de 3 000 véhicules circulent chaque jour sur la Grande Rue. Comme partout en France, de l'ordre de 50% de ce trafic se concentre sur deux pointes du matin et du soir (7h-9h, 17h-19h) au cours desquelles on peut ainsi « subir » par moment de l'ordre de dix passages à la minute. On connaît les difficultés ainsi engendrées pour traverser cette « auto - rue » à pied, ou même se lancer à vélo entre les passages de deux voitures, ou souvent de deux poids lourds, roulant trop vite. Car les mesures de vitesses - hélas réalisées sans « flash »- ont révélé toute l'ampleur du problème.

La « palme » de l'incivisme revient au point de mesure situé côté est, où il est apparu que plus de 75% des véhicules en circulation roulent à plus de 50 km/h, la majorité entre 60 et 70 km/h, de l'ordre de 10% à plus de 80 km/h, et certains (cinq jours de cette évaluation) à plus de 100 km/h...

De l'autre côté de la commune, la situation est plus contrastée, du fait des deux virages en « S » du château : dans le sens Gaillon - Vernon, le ralentissement imposé par ces virages fait que seuls 46% des véhicules ont été mesurés en excès de vitesse. Dans l'autre sens, en revanche, 71% roulaient à plus de 50 km/h, dont une cinquantaine encore à plus de 70 km/h, vitesse nécessitant un freinage aussi appuyé que dangereux, on s'en doute, pour négocier le « S » du château.

Et malheureusement, cette frénésie de la vitesse ne s'atténue guère au centre de la commune : 73,5% des véhicules passant au droit de l'école, en effet, affichaient le jour de la mesure effectuée par la DDE - Eure une vitesse excessive, c'est à dire supérieure à 50 km/h, voire même supérieure à 60 km/h pour la moitié de ces contrevenants particulièrement inconscients. Comment ne pas s'inquiéter pour les enfants face à de tels comportements en découvrant l'élément sans doute le plus grave révélé par cette étude : c'est à cet endroit de contrôle, c'est-à-dire à proximité immédiate des panneaux « Attention, école » que les records de vitesse de la journée ont été enregistrés : deux passages à un peu plus de 110 km/h, un dans chaque sens de circulation...

Des mesures coûteuses et contraignantes

Au bilan, tout ceci permet de comprendre que la lutte contre cet incivisme routier ne peut passer que par la prise de mesures particulièrement contraignantes. Depuis 2002, la nouvelle politique de lutte contre l'insécurité routière menée en France (voir encadré page X) a permis de réduire de manière très sensible le nombre des victimes de la route. Mais il ne faut pas s'endormir

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

sur ces premiers lauriers. Beaucoup reste à faire pour que chute encore de manière sensible le nombre des tués sur les routes, comme les responsables de la Sécurité Routière s'affirment persuadés qu'il est encore possible de le faire. Pour nombre d'experts, c'est pour une grande part de limitations drastiques de la vitesse en ville, et de l'aménagement de la circulation au cœur de celles-ci, que les progrès les plus importants sont désormais à espérer. Le souhait d'amener les automobilistes à plus de raison en ville a été largement exprimé en novembre dernier par les Élus lors du congrès annuel de l'Association des Maires de France, qui a pour la première fois dressé à l'intention de ses membres un stand consacré à la sécurité routière, aux moyens existants pour améliorer celle-ci.

Les automobilistes ne doivent pas se faire d'illusions. Comme ce sera certainement le cas à Port-Mort, les actions à mener pour ramener les inconscients au civisme seront à la fois coûteuses et contraignantes. Tout le monde sera pénalisé, et ainsi, les conducteurs raisonnables paieront une nouvelle fois, au propre comme au figuré, pour les inconscients. Le souhait, en forme de consolation, est que l'ampleur des contraintes supplémentaires que les automobilistes rencontreront en traversant notre commune ait un double impact. D'abord, bien sûr, une amélioration de la sécurité sur la RD 313, surtout pour les cyclistes et les piétons. Mais aussi une prise de conscience chez les chauffards qui passent chez nous du point auquel leur irresponsabilité pèse sur la collectivité.

☞ **Voir les projets d'aménagement élaborés par la commission communale en pages centrales.**

9 000 VIES ÉPARGNÉES EN 4 ANS, MAIS BEAUCOUP RESTE À FAIRE...

Réduire le nombre des morts sur nos routes constitue, rappelons-le, un des trois programmes d'action prioritaire (avec la lutte contre le cancer et l'action pour l'insertion sociale) décidés par le Président de la République lors de sa réélection en 2002. En maintenant près de cinq ans d'actions menées conjointement sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Transports et de la Défense, les résultats chiffrés s'avèrent pour le moins satisfaisants : dernier bilan en date, celui du mois de novembre 2006, fait de nouveau état d'une baisse significative du nombre des tués sur les routes, passé au niveau national de 413 en novembre 2005 à 386 cette année, soit une baisse de 6,5%. Avec ce nouveau bon résultat, la baisse du nombre des victimes pour les 11 premiers mois de 2006 atteignait plus de 13% par rapport à l'année précédente. Un résultat d'autant plus appréciable que, depuis 2002, le nombre des morts n'a cessé de baisser, passant de 7 720 cette année-là à 4990 en 2005. Selon Dominique Perben, ministre des Transports, « ce sont ainsi plus de 9 000 vies qui ont été épargnées en trois ans, tandis que l'on peut évaluer le nombre de blessés évités à environ 100 000 ».

Mais comme le montrent les grandes données de l'accidentologie routière, publiées sous l'égide du Ministère des Transports, beaucoup reste à faire, surtout en zones rurales. Car si la sécurité est aujourd'hui mieux assurée sur les grandes infrastructures que sont les autoroutes et les routes nationales, le volume très important de la circulation (61,5% du trafic total) enregistré sur les départementales et les « autres voies » que constituent les routes communales pose un problème particulier : même majoritaire, la circulation sur ces petites routes reste très diffuse, ce qui rend plus difficile son contrôle et sa sécurisation. Et explique sans doute que désormais, on y déplore 72,4% des tués et 81,4% des accidents corporels enregistrés sur les routes au niveau national. Une bonne raison pour que les élus locaux prennent une part active à la lutte contre l'insécurité routière...

LOI SUR L'EAU

Assainissements individuels

L'eau est indispensable à la vie. Cette ressource qui n'est pas inépuisable, devient un enjeu majeur du 21^{ème} siècle et la protéger est essentiel. Le contrôle des installations d'assainissement individuel, obligatoire et institué par la loi sur l'eau (Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992), vise à la protection de cette ressource et par là même de la santé publique.

Ces contrôles étaient effectués avant 1992 par la D.D.A.S., depuis cette date, cette compétence a été transférée aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale. Pour notre village, c'est la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs qui en est chargée dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Deux types de contrôle sont effectués :

- **Le contrôle des installations neuves** : Il consiste d'abord en la vérification de la conception technique de l'ouvrage à partir du plan masse et du dossier figurant dans la demande de permis de construire. Dans un second temps, le contrôle de la conformité de l'ouvrage est effectué sur place avant que celui-ci ne soit recouvert. Ce type de contrôle est effectué depuis le 1er janvier 2006 et fait l'objet d'une redevance d'un coût de 133 €.
- **Le contrôle diagnostic des installations existantes** : Ce contrôle s'effectue par une visite sur place d'un technicien (envoi obligatoire d'un avis de passage). La visite a pour but de vérifier l'état de l'installation : ventilation, écoulement des effluents, fréquence des vidanges... Un procès verbal relatant l'état de celle-ci est ensuite établi. L'installation peut ainsi être reconnue conforme, non conforme mais non polluante, non conforme mais peu polluante, enfin non conforme et présentant un risque sanitaire. La redevance concernant ce contrôle technique est de 126 €. Ce contrôle n'est effectué qu'une seule fois.

Il n'existe pour l'instant aucune obligation de réhabilitation du système s'il est défectueux sur le territoire de la C.C.A.E. (sauf cas d'extrême de danger pour la santé publique). Il convient d'abord de vérifier tous les assainissements autonomes du territoire de la communauté de communes (environ 3.800 installations) et ensuite d'établir une liste des priorités, de demander les subventions... Une quinzaine d'installations pourraient ensuite être rénovées annuellement.

À Port-Mort, le contrôle technique des installations existantes aura lieu en 2007, une réunion publique d'information aura lieu au cours du premier trimestre. La date vous sera communiquée ultérieurement de la manière la plus large possible afin que vous puissiez venir nombreux, des techniciens seront là pour répondre à toutes vos interrogations.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

ASSOCIATIONS DE LOISIRS

Question de survie !



Comme pour tout le monde, l'heure du bilan de fin d'année a sonné pour les associations de Port-Mort ! Celui-ci semble plutôt positif quant à la qualité et la quantité des manifestations.

Cependant, il nous semble important de tirer la sonnette d'alarme pour plusieurs raisons : Vous savez tous qu'il existe deux associations de loisirs dans le village - l'A.L.P.M. et le Comité des Fêtes - ce qui est très convenable pour une commune de notre taille. Cependant, beaucoup de membres font partie des deux associations, ce qui fait finalement peu de bénévoles au total ! Ces mêmes bénévoles bien que très investis et très motivés ne peuvent à eux seuls tenir à bout de bras l'animation du village.

Recherchons désespérément sang neuf

Depuis plusieurs années, nous déplorons qu'aucune nouvelle personne ne nous ait rejoint. Loin d'être démotivés, nous nous essouffons malgré tout et avons urgemment besoin de sang neuf, de main d'oeuvre, de bonnes volontés au risque de voir s'éteindre les associations qui animent notre village, et croyez nous, nous ne souhaitons surtout pas en arriver là !

La vie associative engendre certes quelques contraintes (réunions, règles à respecter, présence aux manifestations...) mais elle procure non seulement la joie de se rendre utile mais aussi celle de partager...

Bibliothèque en manque de... bibliothécaire !

La bibliothèque manque de bibliothécaire : nous recherchons d'urgence un/une bénévole voulant bien la reprendre au risque de devoir en fermer les portes et ce quelques mois seulement après son inauguration !

Prenez conscience que nous avons la chance d'avoir une commune animée et dynamique, malgré son nom (-;-) et qu'il serait dommage que tout ceci prenne fin par manque d'investissement humain...



Nous comptons donc sur votre présence à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes le vendredi 5 janvier à 20 h 30 à la Maison de Village.



■ LES BUREAUX DE L'ALPM ET DU COMITÉ DES FÊTES



■ Le marché de Noël du 16 décembre 2006, fait partie des nombreuses manifestations organisées par le Comité des Fêtes qui pourraient être amenées à disparaître faute de nouveaux volontaires...

DATE À RETENIR

□ Concours des maisons illuminées

Le jury passera le mercredi 3 janvier 2007, des notes seront attribuées à chaque participant selon les critères luminosité, créativité, harmonie et originalité.

La remise des prix se fera durant les traditionnels vœux du maire le samedi 13 janvier 2007 à 18 h 00 à la Maison de Village.



Renseignements : ALPM 02 32 53 34 66 Frédéric Lucas • CDF 02 32 52 75 48 Patrick Dana

Brèves

■ PAROISSE DE PORT-MORT

La communauté vous invite à la messe du **14 janvier 2007** à 9 h 30. Messe célébrée par le prêtre Jean-Claude VINET.

■ CABINET DES INFIRMIÈRES



Le nouveau cabinet des infirmières ouvrira ses portes à compter du **2 janvier 2007**. Vous y serez accueilli sur rendez-vous. Par la suite, il sera mis en place une permanence en fonction de la demande.

■ BOUCHERIE - ALIMENTATION GÉNÉRALE

Le permis de construire ainsi que toutes les autorisations des commissions d'hygiène et de sécurité ont été obtenus. Actuellement le dossier d'appel d'offres à candidature est en cours d'élaboration. Cet appel d'offres sera lancé début janvier 2007 et les travaux devraient commencer courant mars. Le délai d'exécution est estimé à environ deux mois. Affaire à suivre...

■ ENFOUISSEMENT RÉSEAU ÉLECTRIQUE RUE DELAMOTTE

Ces travaux n'ont pas encore été réalisés en raison d'une erreur du SIEGE lors de l'étude du projet. La longueur des tranchées ayant été sous-estimée par ce syndicat, il y aurait un coût supplémentaire d'environ 17.000 € à la charge de la commune.

Une fois tous les renseignements en notre possession, une réunion de concertation sera organisée en mairie avec tous les riverains concernés. Suite à cette entrevue, le conseil municipal prendra sa décision sur les travaux à entreprendre. Certains riverains ont déjà été contactés directement par une entreprise, cela sans notre accord : nous leur demandons d'attendre que la réunion ait eu lieu, pour répondre à celle-ci.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Bonnes fêtes à tous !

■ **Cérémonie du 11 novembre 2006**

Beaucoup de personnes étaient présentes devant le monument aux morts pour cette cérémonie du souvenir. Les messages du ministère et des associations de combattants rappellent l'enfer de Verdun qui se soldera, toutes nationalités confondues, par 300 000 morts et disparus dans l'horreur et la souffrance.

Les survivants de ces combats, ainsi d'ailleurs que les générations qui suivirent, ont toujours fait appel aux jeunes pour tout faire pour empêcher d'autre guerres et de mener avec persévérance des actions pour la paix.

Dans ce contexte, il est réconfortant de constater que des jeunes enfants de l'école de Port Mort rendent les honneurs aux victimes de cette guerre (1 450 000 morts), en chantant notre hymne national, La Marseillaise.

Puisse cette jeunesse devenir vigilante et dans le futur, être en mesure d'œuvrer pour l'Entente entre les peuples, la Paix et la Fraternité !

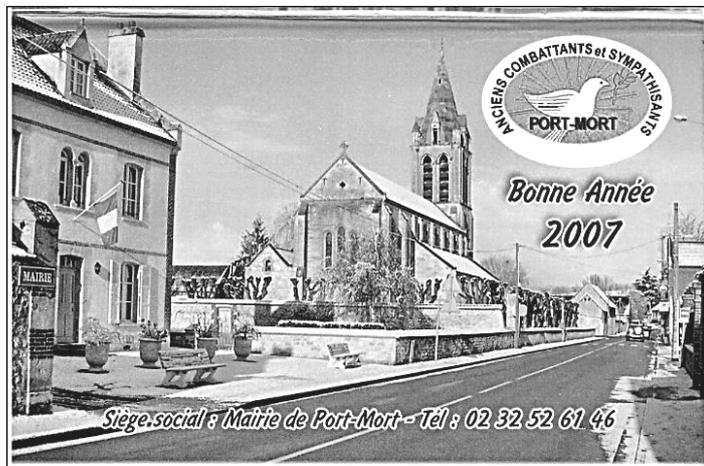


■ **Repas amicaux**

Nos traditionnels repas de fin d'année, à l'Auberge des Pêcheurs le 17 novembre et à la Maison de Village le 10 décembre, se sont bien déroulés à la satisfaction de tous. Ils permettent de bien se connaître entre les membres de l'association et leurs amis, convivialité qui nous paraît nécessaire pour une amicale comme la nôtre.

Nous étions quarante huit à l'auberge pour déguster un excellent menu préparé par le maître des lieux et soixante dix dans la maison de village pour apprécier la choucroute royale de M. et M^{me} LUCET.

Ainsi nous terminons bien l'année 2006 : **JOYEUX NOËL à tous !**



■ **À propos de notre calendrier 2007**

Certaines personnes peuvent vous proposer dans Port-Mort, des calendriers pour le bénéfice d'anciens combattants. Nous précisons qu'il ne s'agit pas de notre association car en aucun cas, nous ne faisons de porte-à-porte pour proposer quoi que ce soit. Mieux vaut donc le savoir !

Chaque année nous réalisons un calendrier spécifique de notre association et qui comporte toujours une représentation de Port-Mort (voir la photo ci-contre pour le calendrier 2007). Ce calendrier est réalisé grâce à l'aide de quelques commerçants et artisans ainsi qu'une société de la commune que nous remercions infiniment.

Notre calendrier est actuellement offert à chaque adhérent de notre amicale ainsi qu'à tous les sympathisants et bien entendu à nos bienfaiteurs.

■ **Nous sommes maintenant en 2007 :**

BONNE ANNÉE à tous !

Les dates à retenir en ce début d'année sont les suivantes :

- **Assemblée générale et galette des Rois : le samedi 20 janvier 2007** avec le planning suivant :

15 h – 16 h Assemblée générale de notre association ;

16 h – 18 h galette des Rois offerte par l'Amicale.

Ce sera le moment de payer sa cotisation (15 €) et pour ceux qui ne l'ont pas encore eu de recevoir notre calendrier 2007.

- **Buffet campagnard : le samedi 17 mars 2007** . Une réunion préparatoire est envisagée le **vendredi 9 mars** dans la maison de village à partir de 15 heures.

Le programme complet pour l'année 2007 sera défini en janvier après l'assemblée générale.

■ MICHEL MARTINOVITCH



Renseignements 02 32 52 06 75 Michel Martinovitch

SEMAINE DU GOÛT

Quand la boucherie LUCET s'en mêle !

Il y a déjà plusieurs années que cette manifestation a été mise en place par l'Éducation Nationale. L'objectif était de sensibiliser les jeunes des écoles, maternelles primaires et secondaires à la richesse gustative de tous les aliments.

Trop souvent, en effet, **les enfants sont les premières cibles d'une alimentation standardisée** : « Le sucre appelle le sucre, le salé appelle le salé ». Ils en viennent ainsi, comme beaucoup d'adultes d'ailleurs, à ignorer, puis à rejeter tout aliment qui n'entre pas dans la norme habituelle de leurs goûts.

À cette occasion M. et M^{me} LUCET ont cordialement proposé aux enseignants de l'école primaire de Port-Mort une animation pour leurs élèves.

Au programme : visite de la boutique, de l'arrière boutique et de sa chambre froide. Suit ensuite une démonstration du découpage d'une cuisse entière de boeuf avec moult détails et vocabulaire spécifique, et ce, excusez du peu, avec quelle maestria, par Michel LUCET. Les enfants étaient enthousiasmés et les questions ont fusé de tous côtés, tant pour Évelyne LUCET sur le fonctionnement de ce type de commerce que pour Michel LUCET sur les différentes pièces de choix ou mi-choix de viande de boeuf.

Des surprises attendaient les enfants : dégustation de canapés qu'il fallait identifier et de mandarines, pochette pour chacun de documents exploités en classe et petits cadeaux. Et puis je n'oublie pas, et les élèves non plus, la gentillesse de M. et M^{me} LUCET, gentillesse qui ne leur fait d'ailleurs jamais défaut ! **Merci encore de la part des élèves et des enseignants.**



■ Les enfants de l'école de Port-Mort ravis de leur visite posent dans l'arrière boutique de la boucherie LUCET.

■ CHARLES PORRONE - NOËLLE DERVAL

ACTUS ÉCOLE

■ MARCHÉ D'AUTOMNE

Le 1er marché d'automne a vu le jour le 15 octobre 2006. Les visiteurs sont tombés sous le charme des produits proposés ; une expérience donc très encouragée...

■ DATES À RETENIR

- LOTO : 18 mars 2007
- CARNAVAL : 31 mars 2007





■ Pour tout savoir sur cette manifestation annuelle :

www.legout.com

CANTINE SCOLAIRE

La véranda est en place !

Le nombre d'enfants déjeunant à la cantine va en s'accroissant. Il fallait agrandir la cantine. Ce qui fut fait...

La véranda est opérationnelle depuis le 20 novembre et nos petits sont ravis de ce nouvel aménagement. A eux la joie de manger en ayant vue sur l'extérieur. Actuellement, ils voient souvent la pluie tomber, mais aux beaux jours ils auront la joie de voir les feuilles pousser. Et qui sait, peut-être verront-ils le Père Noël arriver le 21 décembre, jour du repas de Noël !

Merci à Séverine d'avoir bien voulu jouer les déménageurs pendant quelques mois.

■ ANNIE DEVOUGE-BOYER



Le hameau de la Roque

Dans ce numéro nous allons nous pencher sur le quartier de la Roque. Ce petit hameau de notre commune, à l'écart de celui-ci, a presque l'aspect d'un petit village, surtout si nous nous transportons dans le temps à l'époque où cet hameau était encore attaché à l'église de Saint-Martin de Châteauneuf.

Ce hameau était dominé par le château médiéval et la butte. Sous cette butte du château une partie du hameau porte le nom de « Sous le Moulin ou Fossés du Château ». Les vestiges de ce moulin ont été inscrits en 1938 à l'inventaire général du patrimoine culturel (source Mérimée), sa construction est estimée du 17^{ème} siècle. Le nombre de constructions était comme aujourd'hui restreint.

Sur l'Atlas de la Seigneurie de Port-Mort (circa 1690) nous retrouvons une dizaine de constructions :

- N° 345 maisons d'habitation, mesure, pré, enclos et verger, propriété de Marie Christine CARRIÈRE, veuves d'Adrien CARTIER*, laboureur à la Roque.
- N° 346 maison et enclos, propriétaire Pierre BREHANT, vigneron à Châteauneuf ayant pour fermier en ces lieux Augustin POTEL.
- N° 347 maison et mesure, propriété de Jean-Paul ANDRIEU, charpentier à la Roque.
- N° 501 maison avec deux chambres, deux étables et une mesure appartenant à Sébastien MERCIER, vigneron à la Roque.

- N° 532 maison et jardin, habitée par Jacques Denis BREHANT
- N° 534 église Saint-Martin de Châteauneuf
- N° 545 maison et jardin, usage de Martin HAGNEAUX
- N° 547 maison de Denis MALLE
- N° 550 habitation d'Adrien QUESNAY

Beaucoup de ces maisons existent encore de nos jours. L'église a quant à elle disparu au 19^{ème} siècle, et seule en subsiste une partie de la sacristie qui était creusée dans la roche de la falaise, nous pouvons encore y voir l'emplacement d'un gisant excavé à même le roc.

Nous pouvons nous faire une idée du paysage en fonction des cultures de l'époque :

- Le clos de la Roque était en labours et la propriété de Nicolas ANGOT laboureur à Châteauneuf. Les autres terres labourables étaient situées aux Vormettes et une partie du clos de la Roque aux Chartreux.
- Le reste du clos de la Roque aux Chartreux était planté de vignes, tout comme le clos Boutiller, les Closeaux, le lieu-dit Ruelle Monsieur, sous la Roquette et une partie des coteaux de « Sous Saint-Martin ».
- Il y avait aussi des jardins et des vergers au lieu dit les Courtillets (petits courtils) Sous Saint-Martin.

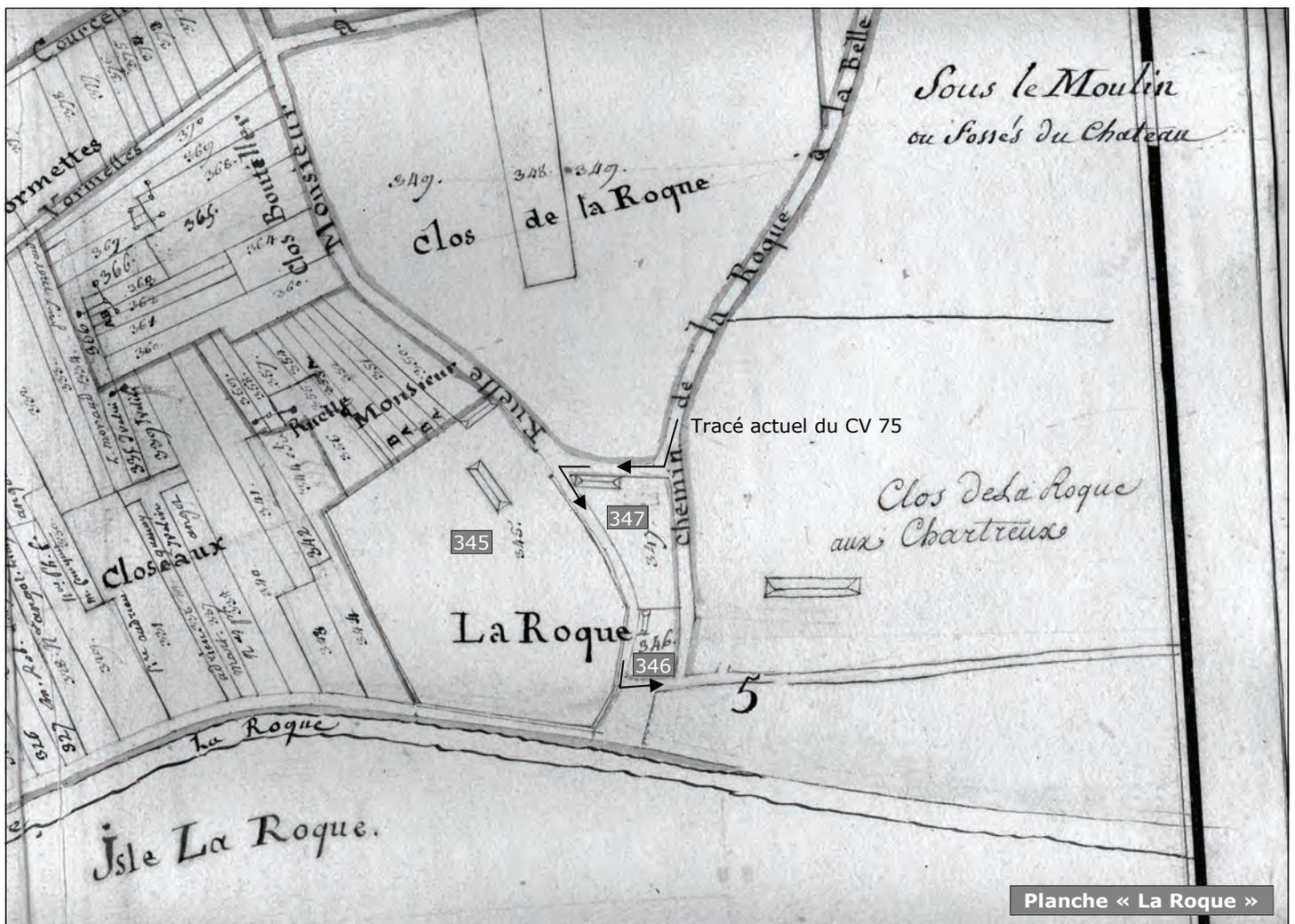


Planche « La Roque »

L'église Saint-Martin de Châteauneuf était construite à flan de falaise, et deux de ses côtés étaient constitués par le roc.



L'emplacement de la porte de la sacristie est à gauche sur la photo.



Ancienne entrée de la sacristie.



Reste du gisant excavé à même la roche. Le côté a disparu.



Pièce intérieure de la sacristie.

ATTENTION : L'accès à ces vestiges est **FORTEMENT DÉCONSEILLÉ** en raison des risques d'éboulement de la falaise. Une étude par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières a été diligentée par la commune.

La ruelle Monsieur a disparu ainsi que le sentier des Vormettes. Côté Seine, le bras d'eau de la Roque n'existe plus hormis lors des crues et l'Isle de la Roque est aujourd'hui rattachée à la terre ferme. Sur le passage à gué pour Saint-Pierre-la-Garenne, les ateliers de Gustave Eiffel ont construit un barrage et il y a quelques années une micro centrale électrique a vu le jour.

■ Voir l'encart « Famille de souche » page 14.

■ CHRISTIAN LORDI

■ Au premier plan à droite les coteaux de « Sous Saint-Martin » étaient encore plantés de vignes au début du siècle dernier. Plus haut, les vestiges de la sacristie et les 2 pans de falaise qui servirent de murs à l'ancienne église Saint-Martin.

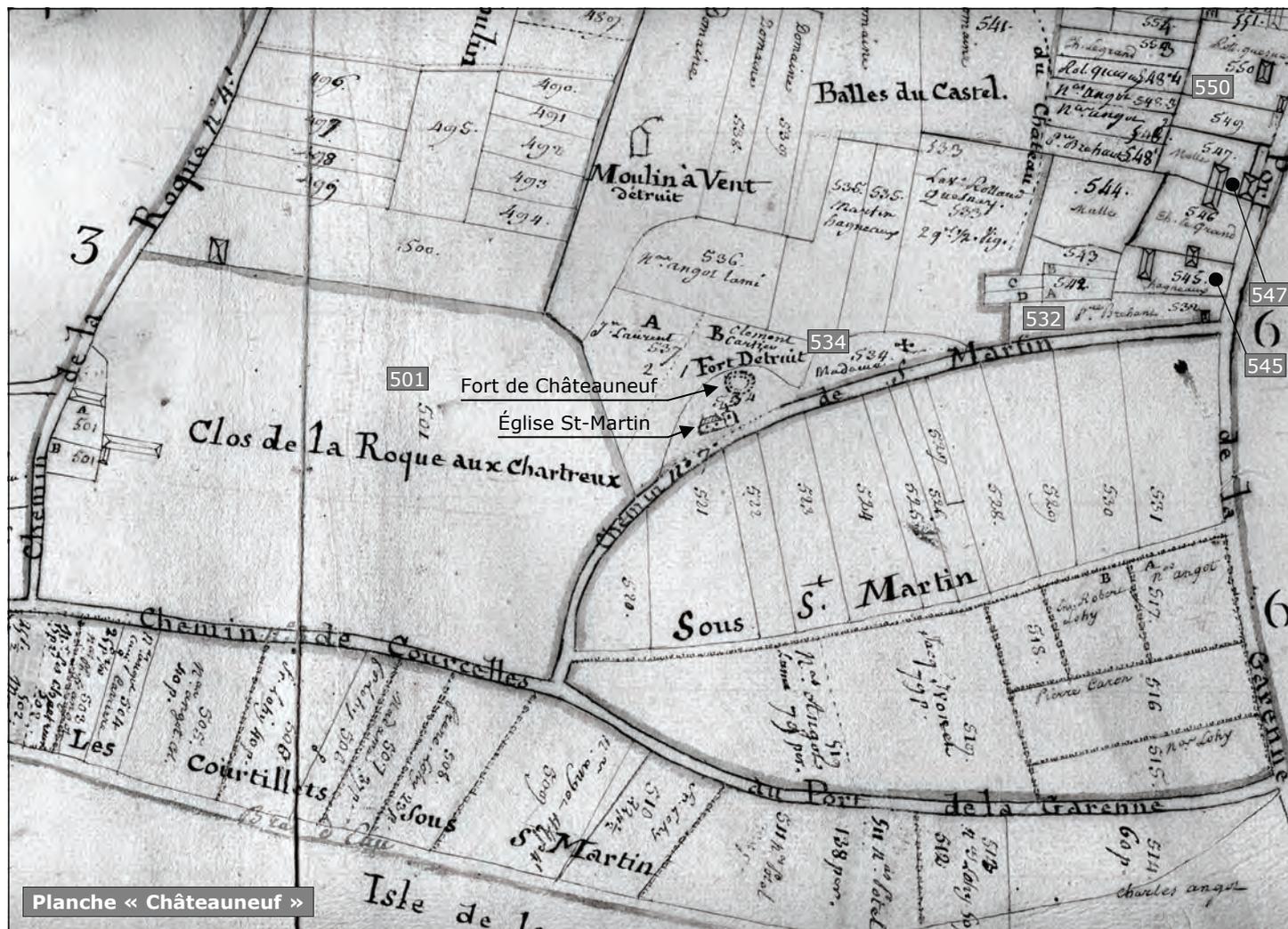
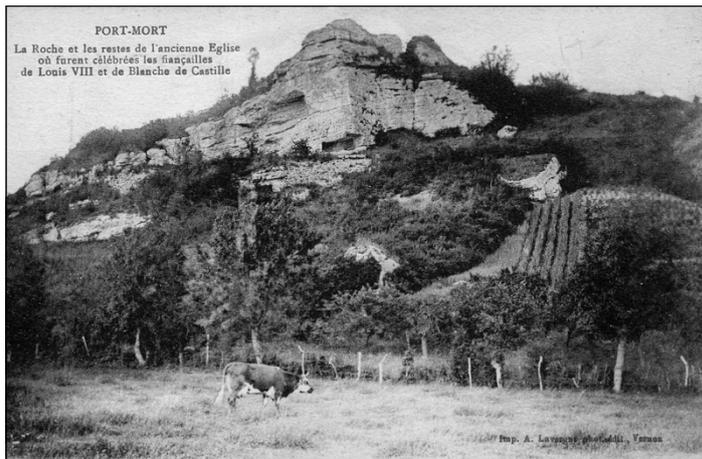
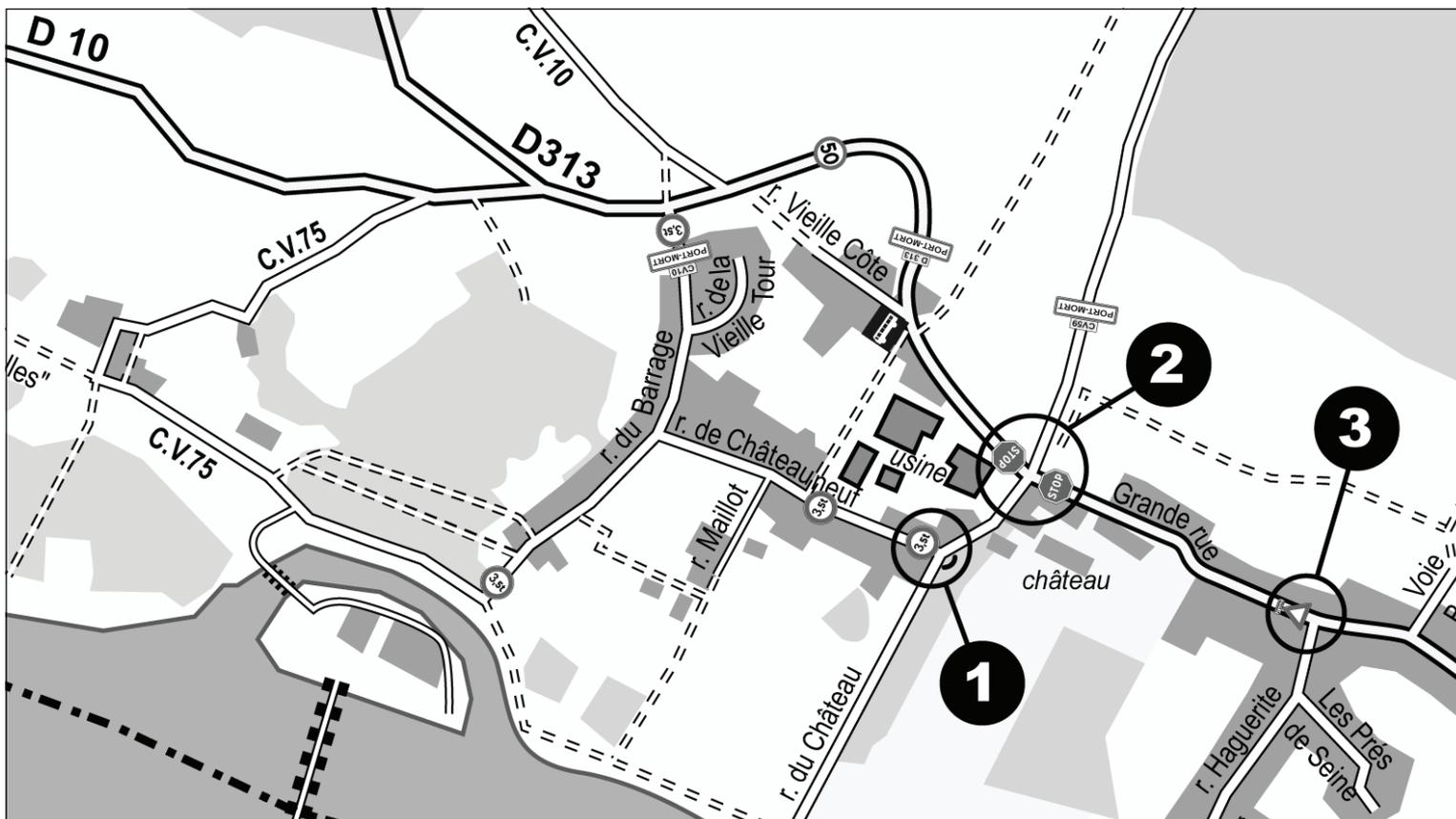


Planche « Châteauneuf »



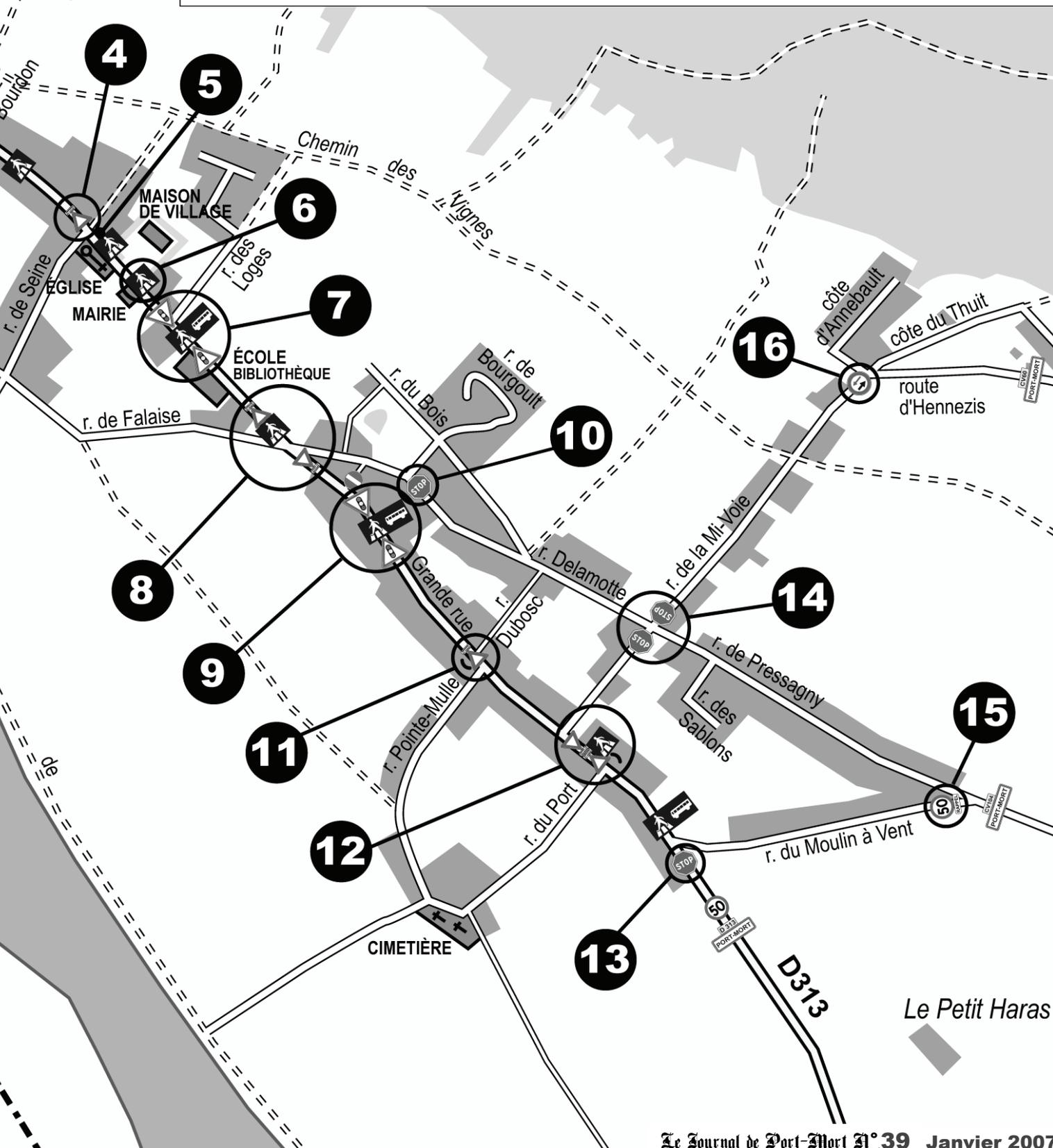
Les solutions retenues par la commission Sécurité Routière

- **1** : Interdiction aux véhicules de plus de 3,5 t + Miroir. 
- **2** : Balises stop dans les deux sens sur la Grande Rue. 
- **3** : Balise de priorité sur la Grande Rue en direction de Vernon. 
- **4** : Balise de priorité sur la Grande Rue en direction de Vernon. 
- **5** : Déplacement des bornes en bord de chaussée afin d'empêcher le stationnement.
- **6** : Passage piétons devant la mairie. 
- **7** : Feux tricolores à priorité piétons avec « vert récompensé » : si le véhicule approchant circule à plus de 50 km/h, le feu passe automatiquement au rouge. Le passage piétons sera élargi sur 7 à 8 m. 
- **8** : Balise de priorité sur la Grande Rue dans les deux sens. 
- **9** : Feux tricolores à priorité piétons avec « vert récompensé » : si le véhicule approchant circule à plus de 50 km/h, le feu passe automatiquement au rouge. 
- **10** : Balise stop en direction des Andelys. 
- **11** : Balise de priorité sur la Grande Rue en direction de Vernon. Miroir pour faciliter la sortie de la rue Dubosc. 
- **12** : Balise de priorité sur la Grande Rue en direction des Andelys. Balise de priorité sur la Grande Rue en direction de Vernon. Miroir pour faciliter la sortie de la rue du Port. 
- **13** : Balise stop en direction des Andelys. 
- **14** : Balises stop sur la rue de la Mi-Voie dans les deux sens. 
- **15** : Balise de rappel de limitation de vitesse. 
- **16** : Balise de priorité à la circulation en sens inverse (priorité montante). 

SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS PORT-MORT

Avancement des travaux de la commission

- La commission de sécurité s'est réunie à plusieurs reprises. Deux pormortaises extérieures au conseil municipal y ont participé.
- Vous trouverez sur le plan du village les solutions retenues par la commission. Celles-ci vont être maintenant chiffrées pour la faisabilité et faire l'objet de recherche de subventions.
- Pour sécuriser la traversée de Port-Mort, piétons et véhicules, la commission a cherché des solutions pour couper la vitesse excessive. Il est sûr qu'il n'y a pas de solution miracle, surtout lorsqu'il s'agit du respect des autres.
- Nous essaierons d'entreprendre ces aménagements au deuxième semestre 2007 en fonction de nos finances communales.



La Roque et la Chartreuse de Bourbon

Comme vous pouvez le voir sur les plans de l'atlas, un lieu de la Roque s'appelait le clos de la Roque aux Chartreux. Ce clos d'environ cinq arpents était la propriété des Chartreux de Gaillon. Ils possédaient encore sur Port-Mort avant la Révolution ce clos, une « motelle » (pêcherie) au bout de l'isle de la Roque et le bois du Bray. Ces biens furent confisqués au profit de la nation en 1790. L'ordre des Chartreux a été formé par Saint-Bruno en juin 1084. Saint-Bruno, né en 1030 à Cologne fonde un monastère dans le massif des Chartreuses. Voici un survol de l'histoire de cette chartreuse.

Le XVI^{ème} siècle est marqué par la Réforme. Calvin et Luther font des émules en Normandie. Le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, voulait lutter contre l'hérésie protestante non par les armes mais par la prière. À cette fin il fit édifier la chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon, sous l'invocation de Notre-Dame de Bonne-Espérance. La chartreuse fut construite en bordure de Seine tout près du Château de Gaillon.

Le 27 mai 1563, accompagné par les évêques d'Évreux et de Nantes, Charles de Bourbon posa la première pierre de l'édifice. Les travaux de construction de l'église furent conduits avec une telle rapidité qu'elle fut achevée en moins de deux ans. En même temps que l'église s'élevait, les cloîtres, le réfectoire et les cellules du monastère s'édifiaient. Dès sa naissance l'abbaye fut adoptée par l'ordre des Chartreux.

Un domaine de vingt-six hectares

Ainsi fut fondée la chartreuse de Notre-Dame de Bonne-Espérance pour vingt-cinq religieux, y compris le prieur. Cette chartreuse fut édifiée dans d'un enclos de 24 acres et demi de terre fermée de murailles. À proximité de cet enclos un lot de 20 acres de terres divisées en 29 pièces, et un autre lot de 6 acres divisés en deux, leur avaient été concédés. Cinquante acres au total formaient le domaine de chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon.

Pour venir en aide aux bâtisseurs, le cardinal avait obtenu du roi l'autorisation de faire enlever les pierres et matériaux qui restaient sur les ruines du petit château fort du Goulet, sur l'île aux bœufs, construit par Philippe-Auguste dans les années 1190. Les Chartreux envoyèrent un bac pour chercher ces pierres. Le marinier qui le conduisait fut arrêté par les officiers de Vernon. Le cardinal de Bourbon s'en plaignit au roi Charles IX qui, par lettres royales signées à Chenonceaux le 1^{er} septembre 1571, fit savoir au Lieutenant de Vernon, au procureur du roi et autres officiers, qu'il avait donné ces matériaux aux Chartreux de Gaillon et qu'il leur permettait de les prendre et de les emporter, en leur signifiant qu'ils devaient rendre la liberté au marinier.

Vers le milieu du XVII^{ème} siècle la Chartreuse semble terminée. Dès 1575, les Chartreux firent l'acquisition de pièces de terre, nécessaires pour agrandir le domaine. Deux chemins traversaient ces terres, l'un allant d'Aubevoye à la Garenne, l'autre de Gaillon à partir des jardins du bas à Courcelles. Dans une lettre patente de juillet 1627 la Chancellerie de Rouen accorda aux Chartreux le droit de déplacer ces chemins puis de clore leur monastère par de grands murs. Pendant 30 ans les murs restèrent construits à mi-hauteur, les Chartreux ne pouvant faire mieux. Le 19 avril 1657 les dernières pierres de ces grands murs furent posées.

« La plus belle Chartreuse du royaume »

Les éloges de cette abbaye sont innombrables. Dans des manuscrits rédigés en latin, Dom Calliste dit que cette chartreuse était édifiée dans une plaine « aussi belle et agréable à la vue qu'elle était saine et commode à l'habitation ». Solitaire dans la vallée, édifiée au milieu d'un grand parc, avec son église, ses bâtiments, ses cloîtres et ses cellules, la chartreuse ressemblait à une oasis. Sa végétation conservait la fraîcheur qui lui venait de



■ Vue du portail de l'Église et de l'entrée principale de la chartreuse.

la Seine. C'était bien, en effet, une oasis. Une oasis d'où s'élevaient sans cesse vers Dieu les prières des religieux, pour attirer ses bénédictions sur la contrée et sur la France. Les sources sont abondantes dans cette région. Leurs eaux entretiennent, jusqu'au sommet de la plupart des collines, une fraîcheur qui donne au paysage un aspect vert et riant. La chartreuse était située à un kilomètre du château de Gaillon, qui la dominait. C'était, disait-on, la plus belle chartreuse du royaume.

Un bois entier abattu pour sa construction

Elle est entourée de hautes murailles formant un parallélogramme de 60 hectares. Sa façade est au midi, la Seine coule au bord de son enceinte. Vers le centre se trouve l'église. À droite, côté de L'Évangile, le petit cloître communiquant avec l'église, le réfectoire et le chapitre. Les cellules sont reliées entre elles par le grand cloître. Un peu en avant du petit cloître se trouve le bâtiment destiné aux visiteurs. En arrière de l'église, côté épître, à l'entrée du jardin, deux constructions élevées et spacieuses, formant le corps de ferme, seul vestige existant encore, sont affectées à l'engrangement des récoltes. D'autres bâtiments sont disséminés çà et là. La partie que traverse un ruisseau (la Ravine), venant des hauteurs surplombant Gaillon, est un champ cultivé. De grandes plantations d'arbres fruitiers, des pièces d'eau, des pelouses et de nombreux bosquets agrémentent l'ensemble merveilleusement. La porte était encadrée de deux corps de logis servant de conciergerie. Au-dessus de cette porte, on pouvait lire : La « Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon ». Une avenue partait de cette porte, bordée de chaque côté par une double rangée d'arbres et d'un fossé d'eau vive. À 200 mètres environ, cette avenue était coupée par une grille surmontée d'une croix. Cette grille prenait appui sur le mur constituant la clôture intérieure du monastère.

L'église de la chartreuse mesurait 170 pieds de roi de longueur (56m), 34 pieds de largeur (11m) et 32 pieds de hauteur (10m). Ses murs étaient construits en briques peintes de vermillon. Sa voûte était divisée en neuf arceaux entièrement composés de pierres choisies et taillées. Elle était lambrissée de pièces de bois. L'histoire raconte qu'un bois entier a dû être abattu pour en

lez Gaillon • 1563-1831

par Christian LORDI

assurer la construction. Douze chapelles semblables, ayant chacune son autel, étaient réparties proportionnellement de chaque côté - 6 à droite et 6 à gauche. Le maître-autel principal était orné de chaque côté d'un autel plus élevé, suivant l'habitude de l'ordre des Chartreux. Le cœur avait une partie supérieure, occupée par les Pères, et une partie inférieure destinée aux Frères convers, comportant chacune son autel particulier. Au total on dénombrait 18 autels tous plus beaux les uns que les autres dans l'église du monastère. Vitraux, tableaux, et matériels liturgiques d'or et d'argent en tout genre achevaient la décoration intérieure. L'église fut consacrée le 1^{er} septembre 1652 par Égide Boutault, évêque d'Évreux.

Une puissance financière impressionnante

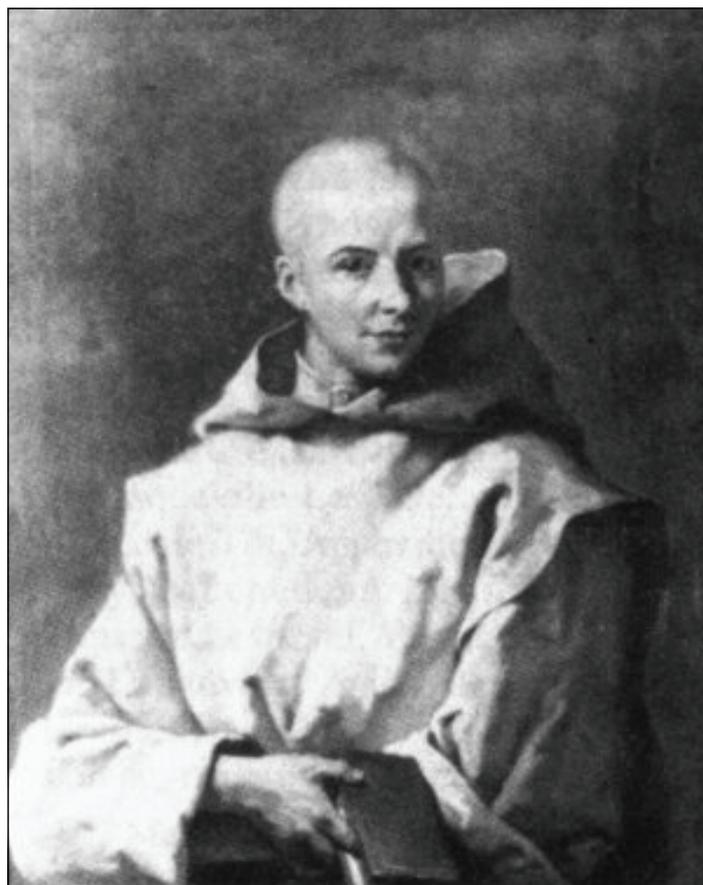
Au fil des années les possessions terriennes de la chartreuse avaient considérablement augmenté :

- En 1572 ils avaient acquis le prieuré de St-Pierre-de-Launé à Radepont (27) et celui de St-Germain-de-Morgny.
- En 1575, c'était au tour du prieuré de Genneville près de Magny-en-Vexin (95) de tomber dans leur escarcelle.
- En 1576 la chapelle de St-Fiacre d'Aubevoye.
- En 1582 tout le domaine de Bethléem qui venait d'être érigé par le cardinal de Bourbon sur les hauteurs d'Aubevoye.
- En 1583 la seigneurie voisine de Courcelles en paiement d'une somme de 20 000 livres et 300 écus.
- En 1584, la seigneurie de Port-Mort et le fief de Roquemont à Villers-en-Vexin.
- En 1597, l'abbaye de Ste-Catherine-de-Rouen avec les seigneuries de Caudecoste, Dieppe, Appeville, Cannehan dépendant de la viconté d'Arques (la bataille), Carville, Limanville, Boscadan et la baronnie de Gruchy (76).
- Dans le même temps, s'ajouteront les terres de Cahaigne, Fours-en-Vexin, Requiécourt, Criquetot d'Esneville, d'Anglesqueville l'Esneval, St-Vincent-de-Nogent (76) et Giverville (14).
- En 1628, les pêcheries de Vernon (27) et la seigneurie d'Au-thevernes (95).
- En 1644, des biens à Montivilliers (95).
- En 1646, le prieuré de la Chapelle-aux-Pots (60).
- En 1703, le prieuré Ste-Catherine-de-Bizy à Vernon (27).

Bien qu'étant incomplète, cette liste impressionnante mesure la puissance financière de l'ordre des Chartreux à Gaillon. On estime son revenu annuel à 86 600 livres en argent. Pour les vingt-cinq religieux vivant dans cette enceinte, cette somme était astronomique.

Victime des foudres célestes et révolutionnaires

La vie s'écoulait paisible dans ce havre de paix jusqu'à ce qu'un jour de 1696 un premier incident intervienne : la foudre tomba sur le clocher de l'église qui fut en partie détruite. Elle fut reconstruite en très peu de temps. En 1764, la chartreuse fut à nouveau attaquée par les flammes : mais grâce à de grands sacrifices et à la vente de propriétés leur appartenant les moines purent songer à sa réédification à partir de 1769 et terminée le 18 septembre 1776.



■ *Portrait d'un Chartreux d'Aubevoye en 1716.*

La révolution de 1789 fut néfaste à ce monastère. En 1791 les biens du clergé deviennent biens nationaux. Le 11 janvier 1834 c'est l'arrêt de mort de la chartreuse qui sera finalement achetée par M. et M^{me} de Dehaumont puis ensuite être démolie entièrement : l'église et les tombeaux même ne furent pas respectés. Les fondations furent arrachées sur une profondeur de un mètre afin de rendre le terrain cultivable.

Les œuvres d'art contenues dans l'église de la chartreuse et le cloître furent dispersées. Quelques-unes néanmoins ont pu être sauvées grâce à de bons esprits et figurent depuis ce temps dans quelques églises des environs : à Aubevoye une statue de St-Bruno, à Gaillon un maître-autel en marbre surmonté de trois angelots, à St-Aubin-sur-Gaillon les boiseries sculptées du cœur de l'église de la chartreuse comportant huit médaillons de personnages de l'époque dont les noms sont inconnus.

À Vernon, nous retrouvons dans la collégiale le maître-autel principal en marbre rose de toute beauté. Aux Andelys, le visiteur pourra admirer une splendide mise au tombeau en marbre à l'échelle humaine. L'église de St-Julien-de-la-Liègue garde la grosse cloche.

Réduite à néant, il ne restera rien des bâtiments prestigieux de ce qui fut appelé en son temps « la plus belle chartreuse de France ». Le mur de clôture qui suit la route de Gaillon aux Andelys, se poursuivant jusqu'à la Seine, en est le seul et piètre vestige. Le corps de ferme, en fait quelques granges, a été transformé en locaux d'habitation. Dans les années 1980, un lotissement prendra la place de l'ancienne abbaye.

Quartier d'Antan : La Roque

Famille de souche

La parcelle référencée 345 sur l'atlas de la seigneurie de Port-Mort, était à l'époque la propriété de Marie-Christine CARRIERE veuve d'Adrien CARTIER lui-même fils d'Adrien.

Cette propriété comme vous pouvez le voir a subi quelques modifications, ventes partielles, mais le principal de celle-ci est encore le bien des descendants de cette famille grâce à la lignée patronymique suivante :



CARTIER Adrien / TOY Margueritte
 CARTIER Adrien / CARRIERE Marie-Christine
 CARTIER Louis-Philippe / LOHY Marie Victoire
 CARTIER Louis Auguste / DELAPLACE Clotilde
 CARTIER Louis Arthus / LANGLOIS Eugénie Marie Rose
 CARTIER Marie Louis Aimé / FOUBERT Léontine Marie Eugénie
 CARTIER XX (personnes contemporaines et descendants habitant dans les bâtiments originaux).

■ CHRISTIAN LORDI

**Poursuivez la découverte de notre village avec Votre Quartier d'Antan dans l'édition d'Avril 2007:
 (9) Quartier Grande Rue / Rue de Seine, côté église**



VÉRANDA DE LA CANTINE : REPAS DE NOËL À L'ÉCOLE

Les enfants ont pu pleinement profiter de la nouvelle véranda de la cantine scolaire lors du traditionnel repas de Noël. Tout le monde a célébré la fête des enfants y compris le personnel qui s'était déguisé pour l'occasion.



12 octobre 2006

Présents :

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Jacques CALMEJANE,
Christian CHOMIENNE,

Christian LORDI,
Charles PORONNE,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS.

Pouvoirs:

Pierre LEMERCIER a donné pouvoir à Gilles AULOY,
Thierry VARNIÈRE a donné pouvoir à Jacques CALMEJANE,
Gilles AULOY a donné pouvoir à Christian LORDI.

Absent(s) :

Irène PITOOU, François LEHALLEUR, Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Christian CHOMIENNE.

■ Convention de restauration de la « Vieille Tour »

Suite au conseil en date du 27 juin 2006 où il avait été exposé le souhait de l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort souhaite, en collaboration avec MM. Serge et Patrick COUPÉ, de rénover le site de la « Vieille Tour », le Conseil Municipal avait chargée M^{me} le Maire de passer une convention avec ladite association.

M^{me} ALQUIER a donc rencontré le président de l'A.S.S.P-M. et des membres de son bureau afin d'établir cette convention en reprenant notamment les différents points évoqués lors du conseil du 27 juin. Elle en donne lecture aux conseillers qui en approuvent les termes.

□ Subvention à l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P-M.)

Pour aider l'association dans son action de restauration de la « Vieille Tour », le Conseil Municipal décide de lui accorder une subvention de 350 € au titre de l'année 2006. Ladite somme devra être utilisée exclusivement pour cette activité .

■ Point financier :**□ Souscription d'un emprunt.**

Le Maire et les Adjoints se sont réunis récemment de façon à établir un point financier de la commune, en évaluant au plus juste les recettes et les charges qui vont nous incomber avant la fin décembre, en prenant en compte les différents investissements qui seront bientôt réalisés (renforcement et enfouissement des réseaux rue Delamotte / agrandissement du restaurant scolaire).

Au budget primitif, il avait été décidé d'inscrire un emprunt de 66 000 €uros pour équilibrer le budget et notamment pour financer les deux opérations sus-citées. Au vu des chiffres annoncés, il ne paraît pas possible d'éviter cet emprunt, lequel se substituerait à ligne de trésorerie qui ne sera plus nécessaire dans l'immédiat.

Le Conseil Municipal prend connaissance des deux propositions de prêt, à savoir :

- *DEXIA CLF Banque* : prêt à taux fixe à 3,60 % sur une durée de 10 ans avec une périodicité de remboursement annuelle tous les 1er juillet, et un à taux variable mais qui serait indexé sur l'évolution de l'inflation.
- *La Caisse d'Épargne* : prêt à taux fixe à 3,70 % sur une durée de 10 ans, avec un remboursement annuel tous les 25 mai.

Le Conseil Municipal décide de souscrire cet emprunt et charge M^{me} ALQUIER de le négocier. Dans l'immédiat il retient la proposition de *DEXIA Banque*, mais souhaite toutefois qu'un autre organisme bancaire soit contacté. Dans ce cas le contrat le plus intéressant sera retenu.

□ Borne à incendie rue Haguerite : Indemnités d'assurance

Cette borne qui a été endommagée cet été par un camion a été remplacée, et les frais occasionnés par ce sinistre s'élèvent à 2 544,67 € T.T.C.. Le Conseil Municipal accepte les deux chèques de remboursement de *M.M.A.*, à savoir :

- un de 2 127,65 € représentant le montant H.T. du devis (il leur a cependant été indiqué que nous devons être indemnisés sur la base du T.T.C. puisqu'une commune ne récupère pas la T.V.A. sur des réparations dues à un sinistre).
- L'autre de 417,02 €, arrivé ultérieurement et représentant le montant de la T.V.A..

□ Investissement : Virement de crédit

Pour faire face à la mise aux normes de sécurité suite au passage de la SOCOTEC à l'école primaire et maternelle, un devis de mise en conformité a été établi. Il faut également prévoir la mise en place d'une installation électrique pour alimenter le matériel informatique de l'école. Le coût de ces travaux est estimé à 6 200 €, à porter sur le programme 19 – travaux à l'école.

■ Convention avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (F.F.M.E.) : Site d'escalade de la butte de Châteauneuf

M^{me} ALQUIER rappelle que la pratique de l'escalade sur notre falaise a été interdite par arrêté municipal en date du 12 avril 2001. Elle a d'ailleurs ultérieurement demandé à la F.F.M.E. de ne plus porter le site de notre commune sur leur dépliant. Des panneaux ont été mis à plusieurs reprises pour afficher cet arrêté sur le site, mais ceux-ci ont à chaque fois été vandalisés et arrachés. L'arrêté est donc en affichage permanent sur les panneaux officiels de la mairie.

Suite à la chute d'une personne pratiquant l'escalade, heureusement sans trop de gravité, ce problème a été revu. En effet, l'accident a été causé par un piton qui a cédé. Après recherches, nous nous sommes alors aperçus que notre falaise figurait toujours sur certains sites Internet, et avons demandé à ce que cette information erronée soit retirée.

Suite au contact qui avait été pris par M^{me} ALQUIER avec le représentant du Comité Régional de Haute-Normandie de la F.F.M.E., un audit de la falaise a été établi.

La F.F.M.E. propose à la mairie de passer une convention avec la commune, pour l'utilisation de ce site pour lequel elle considère le rocher sain et homogène. Elle propose de déséquiper une partie du rocher (partie qui paraît la moins sécurisée), et de rénover les équipements des autres voies d'escalade. Par cette convention la fédération propose un transfert de la garde juridique des lieux, et s'engage ainsi à assumer l'utilisation sportive du terrain en lieu et place de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une telle convention soit signée par M^{me} le Maire, et que le site d'escalade soit réhabilitée par la F.F.M.E.. Cependant, il précise qu'il convient de mettre un filet pour arrêter les chutes de pierres éventuelles qui peuvent provenir du fortin.

À la demande de la F.F.M.E., un panneau expliquant l'historique du site sera installé à proximité du rocher.

■ Mise en place de la commission de sécurité routière

Lors d'un précédent conseil, il a été décidé d'élargir cette commission à tout le Conseil Municipal et aux habitants de la

12 octobre 2006 - suite

commune qui souhaitent y participer. Une première réunion est prévue le mercredi 18 octobre.

M^{me} ALQUIER informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré M. AMARILLI, ingénieur subdivisionnaire à la D.D.E. des Andelys. Il est venu présenter la mission d'aide technique aux communes, qui comprend notamment un volet sur la mise en place de la sécurité routière. Il pourra donc conseiller très utilement la commission, et des réunions seront prévues dans ce sens.

☞ **Lire à ce sujet l'article de Jean-Paul CROIZÉ en pages 2-3-4 et notre cahier en pages centrales.**

■ Rapport annuel du Syndicat des Ordures Ménagères (SY.G.O.M.)

M. CHOMIENNE, conseiller délégué auprès de ce syndicat a établi un résumé de ce rapport. Il s'agit notamment d'un état des lieux actuel du SY.G.O.M. pour tendre vers une optimisation de son fonctionnement, et notamment améliorer au maximum la performance du tri sélectif, notamment pour une utilisation multifilière des déchets collectés. Malheureusement la collecte du tri sélectif n'est pas optimum puisque la tonnage de certains déchets (exemple : le verre) a même baissé par rapport aux années passées.

■ Rapport annuel du Syndicat des Eaux du Catenai

M. THOMAS, délégué de la commune auprès de ce syndicat, indique notamment que l'on peut relever un bon entretien des canalisations puisque le rendement de l'eau est estimé à 86 % de la consommation et est en constante augmentation. D'autre part les analyses bactériologiques et chimiques de l'eau atteignent un taux de conformité de 100 %.

□ Les rapports du SY.G.O.M. et du Syndicat des Eaux sont à disposition du public en mairie.

■ QUESTIONS DIVERSES

□ Rencontre avec les parents d'élèves

Certains parents d'élèves, l'an passé élus au Comité des Parents d'Élèves, et candidats cette année, ont souhaité rencontrer la commission municipale des écoles. Tout porte à espérer qu'un dialogue positif pourra s'instaurer entre les enseignants, les parents d'élèves et les élus, en partant sur de nouvelles bases avec une meilleure communication.

Pour ce faire il a déjà été décidé de la mise en place d'un cahier de liaison et d'un panneau d'affichage auquel auront accès les enseignants, les parents d'élèves et la mairie pour informations et observations éventuelles.

□ Document d'urbanisme

M. PORRONE a appris que des observations avaient été déposées par rapport à notre plan d'occupation des sols (P.O.S.) actuel qui a été approuvé en mai 2005. Ces observations pourraient bien sûr aboutir à des changements de zonage, voir à des reclassements de parcelles en zone constructible. Il demande si le délai de mise en révision est actuellement connu. M^{me} ALQUIER l'informe qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (S.CO.T.) est actuellement en cours d'élaboration, et que les documents d'urbanisme des communes devront se mettre en conformité par rapport au S.CO.T..

Il faut donc attendre que le S.CO.T. soit applicable avant de lancer toute procédure de révision, car si on la met en œuvre dès

maintenant (le coût en est onéreux), il faudra certainement recommencer.

□ Destruction des classes mobiles : Projet de terrain de boules

MM. TRÉGLOS et THOMAS se font les porte-parole des boulistes qui souhaitent qu'une partie de l'espace anciennement utilisé pour les classes mobiles, soit destiné à la création d'un terrain de boules, puisqu'il existe un groupe d'amateurs qui jouent régulièrement sur la place de la Maison de Village (mais pas dans de bonnes conditions par rapport au terrain). M. TRÉGLOS possède déjà un chiffrage et ce point sera discuté au moment de l'élaboration d'un projet d'ensemble.

6 novembre 2006

Présents :

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Irène PITOU,
Gilles AULOY,

Christian CHOMIENNE,
François LEHALLEUR,
Christian LORDI,
Jean-Luc THOMAS.

Pouvoirs:

Pierre LEMERCIER a donné pouvoir à Jean-Luc THOMAS,
Jacques CALMEJANE a donné pouvoir à Gilles AULOY,
Jean-Pierre LECOQ a donné pouvoir à Guillemette ALQUIER,
Alain TRÉGLOS a donné pouvoir à Christian LORDI.

Absent(s) :

Charles PORRONE, Thierry VARNIÈRE.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

■ Souscription d'un emprunt

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous termes du projet de contrat et des pièces annexées établies par *Dexia Crédit Local*, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale *Dexia MA*, société régie par les articles L 515-13 à L 515-33 du code monétaire et financier, et après en avoir délibéré, décide :

1. L'emprunt souscrit est d'un montant de 66 000 € sur une durée de 10 ans.

2. Les conditions financières sont les suivantes :

- Taux fixe : 4,04 %
- Taux réduit : 3,35 %
- Versement des fonds : le 1^{er} décembre 2006
- Commission d'engagement : 0,10 % du capital emprunté

3. Échéance :

- Périodicité annuelle
- Mode d'amortissement : Échéance constante

Le profil d'amortissement du prêt résultant du versement des fonds le 1^{er} décembre 2006, du paiement de la première échéance le 1^{er} avril 2007 et de la deuxième échéance le 1^{er} janvier 2008 génère une charge budgétaire annuelle équivalente à celle d'un prêt au taux de 3,35 % de même montant avec une première échéance cinq mois après le versement des fonds et une deuxième échéance neuf mois après la première échéance, les échéances suivantes étant positionnées dans les deux cas à intervalles réguliers de 12 mois.

M^{me} ALQUIER, est autorisée à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

6 novembre 2006 - suite

■ **Demande de Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) :
Borne à incendie rue Pointe-Mulle**

La borne à incendie de la rue Pointe-Mulle n'est plus en état de fonctionnement et il convient de la remplacer. Le Conseil Municipal prend connaissance du devis d'un montant de 3 065,62 € H.T..

Pour financer cette opération le Conseil Municipal prélève la somme de 3 700 € sur le compte 2111 (achat de terrain).

Cette opération représente une charge importante pour la commune, compte tenu de tous les travaux d'entretien et de réhabilitation que nous devons effectuer, d'autant plus qu'il s'agit pour cette année, de la deuxième borne à incendie à remplacer. La commune a déjà financé en totalité le remplacement de cette première.

Pour aider au financement de cette protection contre l'incendie, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la D.G.E..

■ **Bail de location :
Local des infirmières**

Un des anciens alvéoles des sapeurs-pompiers n'a plus d'utilité particulière et la mairie a reçu une demande pour que celle-ci soit louée pour l'ouverture d'un cabinet d'infirmière. Le Conseil Municipal en avait donné précédemment son accord.

M^{me} ALQUIER tient à remercier MM. AULOY et LORDI qui travaillent tous deux bénévolement au rafraîchissement de ce local, rendant ainsi possible la finalisation de cette opération.

Compte tenu de sa superficie, le montant de la location mensuelle proposée est de 177,00 €. Il conviendra d'ajouter au bail certaines charges telles que :

- Les redevances pour les consommations d'eau et d'électricité (des sous-compteurs vont être installés à cet effet).
- L'entretien de l'assainissement (au millième).

Ce bail, qui doit être signé à compter du 1^{er} décembre 2006 sera révisable tous les 1^{er} janvier de chaque année, la première révision devant intervenir le 1^{er} janvier 2008. Cette révision sera calculée suivant l'indice de référence des loyers par rapport aux indices connus au 1^{er} janvier.

M^{me} ALQUIER est chargée d'élaborer et de signer le bail avec les infirmières, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Elle est également chargée de procéder au dépôt de dossier auprès de la D.D.E. - Subdivision des Andelys - pour le changement de destination de ce local.

■ **QUESTIONS DIVERSES**

□ **Communauté de Communes des Andelys et de ses
Environs (C.C.A.E.) :
Contrôle des assainissements non collectifs**

Il s'agit dans un premier temps d'un simple diagnostic destiné à effectuer « un état des lieux » des assainissements, et de déterminer ceux qui sont conformes ou non, en distinguant les assainissements non conformes mais peu polluants et ceux qui génèrent une nuisance importante pour l'environnement.

Ce diagnostic ne débouchera pas sur une obligation de travaux. Ce n'est que par la suite que des possibilités de subvention seront étudiées.

La C.C.A.E. doit établir le planning des contrôles et demande aux communes si elles acceptent de démarrer cette opération dès l'année 2007 sur la commune.

Chaque commune devra se conformer à cette obligation. Dans ce

cas, le Conseil Municipal accepte que l'opération soit entreprise dès que la Communauté de Communes souhaitera intervenir.

□ **Réhabilitation de la « Vieille Tour »**

Suite à la convention qui a été signée entre l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort et la commune, l'association a déjà bien avancé les travaux de défrichage. Plusieurs bénévoles ont rejoint les rangs.

M. VIGOUROUX, président de l'association, a fait parvenir une photo qui montre une brèche due au manque de poutres de soutien et de pierres de parement. L'association n'a pas les moyens financiers d'acheter les matériaux nécessaires à cette consolidation sans laquelle la tour pourrait continuer à se dégrader très rapidement.

M. VIGOUROUX propose de s'occuper de la fourniture des pierres et demande à la mairie l'achat de poutres en chêne pour consolider les linteaux de l'ouverture de la tour côté Seine. Le Conseil Municipal en donne son accord et M. LORDI se charge de commander ces poutres dont la facture sera directement payée par la mairie.

**Permanences Conseillère Générale
à Port-Mort**

Mme Laure DAËL vous recevra en mairie de Port-Mort les :

- Mardi 16 janvier 2007 de 9h00 à 10h00
- Mardi 20 mars 2007 de 9h00 à 10h00

DÉPARTEMENT DE
L'EUROPE

ADIL de l'Eure



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

Vous cherchez à construire, acheter, vendre ou faire des travaux, L'ADIL vous propose un conseil complet sur le logement.

Financement : prêts et aides, plan de financement

Contrat : construction, prêt, maîtrise d'œuvre...

Relations avec les professionnels : constructeurs, architectes, assurances, fiscalité, copropriété, ...

Location : bail, état des lieux, ...

Le rôle de l'ADIL est de vous guider, vous conseiller et vous informer.

Pour les contacter :

ADIL : 8 Bld Georges Chauvin B.P. 734

27007 ÉVREUX CEDEX

Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Tél : 02 32 24 06 66

Courriel : adil27@cegetel.net

Internet : www.adil.org/27

Permanence locale :

Mairie des Andelys le 3^{ème} samedi du mois de 10h00 à 12h00.



Amélioration de l'Habitat

Une OPAH pour les Andelys et ses Environs dès 2007

La Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs a engagé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Elle a pour objectif de répondre aux besoins de réhabilitation des logements sur les 21 communes qui appartiennent à son territoire. L'étude préalable a mis en avant un manque de confort des logements, des besoins de travaux d'adaptation pour les personnes âgées et handicapées mais aussi une présence d'habitats indignes non négligeable. Face à ces constats, l'OPAH est mise en place pour aider financièrement les propriétaires occupants et bailleurs à réhabiliter leurs logements.

Cette opération durera **trois années** et doit permettre d'atteindre **plusieurs objectifs**.

- Réhabiliter les logements insalubres occupés par des ménages à faibles ressources,
- Résorber l'habitat indigne,
- Améliorer et diversifier l'offre de logements locatifs,
- Mettre sur le marché du locatifs des logements vacants,
- Favoriser l'adaptation des logements pour les personnes handicapées et les personnes âgées,
- Favoriser le développement durable à travers les économies d'énergie,
- Soutenir les artisans locaux du bâtiment par la création de nombreux chantiers.

Pour cela les **partenaires** de l'opération que sont **l'ANAH, le Département, la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs** et les Communes mettent en place d'importants moyens financiers.

•••

Pour les propriétaires occupants

Sous conditions de ressources

Pour les propriétaires de logements loués ou vacants

En fonction des loyers pratiqués

De 20% à 70% des travaux subventionnés

Mise aux normes des logements : sanitaires, refection électricité, chauffage...

Amélioration du logement : économie d'énergie, toiture, charpente...

Adaptation des logements des personnes âgées et handicapées

•••

Pour vous renseigner sur les aides mobilisables pour votre projet de réhabilitation, des permanences ont été mises en place où vous attend un conseiller qui vous accompagnera dans votre démarche.

Aux bureaux de la **C.C.A.E.** :

Tous les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 10h00 à 12h00

La première permanence aura lieu

le mardi 16 janvier 2007 de 10h00 à 12h00.

2 Rue Flavigny 2770 LES ANDELYS

Tél : 02 32 71 25 20

À **Habitat & Développement** :

Du lundi au vendredi

12, bd Georges Chauvin

BP 734—27007 ÉVREUX CEDEX

Tél : 02 32 39 84 00



Propriétaires occupants :

munissez-vous de votre avis d'imposition.

HAUT DÉBIT

Internet et téléphonie

Petit rappel et nouvelles informations :

- La technologie ADSL utilisant les lignes téléphoniques traditionnelles permet non seulement l'accès à Internet en haut-débit et en utilisation illimitée, mais également de téléphoner de façon illimitée, et ce pour un montant forfaitaire mensuel (tarif généralement constaté 29,90 € TTC / mois). Vous continuez à payer l'abonnement téléphonique à l'opérateur historique France Télécom.
- **Nouveau** : Certains fournisseurs d'accès à Internet (F.A.I.) proposent sur notre commune des forfaits en « dégroupage partiel » : ceci signifie que l'abonnement téléphonique est compris dans le forfait du F.A.I.. Vous ne payez plus de factures de France Télécom. Le dégroupage « total » permettant l'accès à la télévision n'est pas encore d'actualité. » Plus d'infos sur le site www.degrouptest.com.

5	6	4	2	9	8	7	3	1	8	7	4	2	1	9	5	3	6	7	3	2	5	8	4	6	1	9
2	1	3	6	7	4	8	5	9	5	2	6	8	3	4	9	7	1	6	5	4	9	1	7	3	2	8
7	9	8	1	3	5	4	2	6	1	9	3	7	6	5	8	2	4	1	9	8	6	3	2	5	7	4
1	8	2	3	5	9	6	7	4	3	4	2	9	7	6	1	8	5	8	2	6	7	4	1	9	3	5
3	4	6	8	1	7	2	9	5	7	5	9	4	8	1	3	6	2	5	1	9	3	6	8	2	4	7
9	5	7	4	2	6	3	1	8	6	8	1	5	2	3	7	4	9	4	7	3	2	9	5	8	6	1
4	7	1	9	6	3	5	8	2	4	3	5	6	9	7	2	1	8	3	4	5	1	2	9	7	8	6
6	3	9	5	8	2	1	4	7	2	6	7	1	5	8	4	9	3	9	6	1	8	7	3	4	5	2
8	2	5	7	4	1	9	6	3	9	1	8	3	4	2	6	5	7	2	8	7	4	5	6	1	9	3

	V	S	H	R	S	V	N							
S	I	N	E	C	U	R	E	O	L	I	V	E	S	
L	A	M	A	N	T	I	N	S	R	I	O	M		
P	L	I	E	R	T	N	T	R	I	O	A			
E	V	E	I	L	E	M	A	I	L	L	E	R		
A	G	E	S	A	R	C	R			E	T			
I		E	V	A	L	U	A	T	I	O	N			
B	A	L	I	S	A	A	R	S	I	N	S	C		
T	I	R		B	R	U		E	R	M	I	R		
R	U	E		L	A	D	Y	A	T	O	N	E		
R	E		P	E	T	E		A	D	O	S	S	E	
R	E	V	E	R	S	E		P	R	E	T	E	U	R

Solutions du N° 38

MOTS FLÉCHÉS N° 14

MOTS CROISÉS N° 37

LES MOTS CROISÉS

n° 38

par Charles Porrone

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									
I									

HORIZONTALEMENT

- A.** S'enverra en l'air. - **B.** Confession. - Tu. - **C.** Reine d'Égypte. - **D.** Mathématicien allemand. - **E.** Applanissaient. - **F.** Saint normand. - **I.** Paresseux. - **G.** Humaniste latiniste. - **H.** Moi. - Grand indien. - **I.** Tache.

VERTICALEMENT

- 1.** Parfumées d'une gousse. - **2.** Ornement architectural. - Écrivain roumain. - **3.** Brunes et blondes d'abbaye. - Opérateur. - **4.** Comme des abeilles. - **5.** Firme de disques. - Homme des eaux. - **6.** Circulent en noir. - **7.** Envoyées. - Fin d'îles. - **8.** Montre les dents. - Sodium. - Consonne doublée. - **9.** Birman ou bengali.

À VOTRE SERVICE

Commerçants, artisans, urgences...

■ Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, Rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10

■ Architecte

Gérard MAYEUR • 32, Rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76

■ Bâtiment • J.P.L. Créations (aménagement, rénovation, « placo »)

Patrick MARÉCHAL • 22, Rue de Seine
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

■ Boucherie-Charcuterie

Michel & Évelyne LUCET • 118, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 50

□ du Mardi au Samedi : 7h30-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.

■ Boulangerie-Pâtisserie

Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 63

□ du Mardi au Dimanche : 7h15-19h30.

Ouvert les jours fériés (lundis compris).

■ Café-Bar-Tabac-Presses-Point POSTE • Café de la Mairie - Le Royal

Dominique BRUYANT • 104, Grande Rue
tél. : 02 32 53 04 48

□ Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi : 7h00-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.

Fermé le Mardi.

□ Dépôt de pain le Lundi.

■ Coiffure à domicile

Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
tél. : 02 32 52 07 78

■ Couture • Au Fil du Quai (Couture d'Ameublement & Confection sur mesure)

Patricia FERNANDEZ • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 06

□ Sur rendez-vous.

■ Équitation - Dressage

□ Christelle BECQUET • Le Haras des Fleurs • 35, Rue de la Roque
tél. : 02 32 69 52 13 • mob. : 06 86 81 12 63

□ Hervé GODIGNON • Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10

e-mail : herve.godignon@libertysurf.fr • Internet : www.godignon.com

■ Électricité générale

Franck PLAQUET • 25, Rue de la Mi-Voie

tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54 • mob. : 06 83 12 32 92

■ Ferronnerie d'art, pose de placo, petite maçonnerie

Jonathan LEMAIRE • 29, Rue de la Roque
mob. : 06 14 56 48 12

■ Immobilier • Courtier CAFPI

Rodolphe DELAMOTTE

tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51

■ Infographie - Développements Internet • Pixel-O-Grafy

Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf

tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28

e-mail : aclerfeuille@pixelografy.com • Internet : www.pixelografy.com

■ Infirmières D.E.

Dominique BROHAN & Nicole SAUNIER • Cabinet : 83, Grande Rue (Sept. 2006)
tél. : 02 32 52 58 72

■ Industrie agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue

tél. : 02 32 77 51 77 • fax. : 02 32 52 89 60

e-mail : allangum@allandetrobert.fr • Internet : www.allandetrobert.fr

■ Maçonnerie - Couverture

□ Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite
tél. : 02 32 52 61 34 • mob. : 06 08 26 95 71

□ R.C.T.B. • 98, Grande Rue
tél. : 02 32 52 69 55

■ Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57

■ Peinture - Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande Rue
tél. : 02 32 52 62 15

■ Pension - Élevage canine • Élevage des Chevaloupsgreg

Véronique VALY • Route de Vernon
tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16

e-mail : chevaloupsgreg@aol.com • Internet : www.chevaloupsgreg.net

■ Plombier - Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue
tél. : 02 32 52 63 30

■ Restaurant • Auberge des Pêcheurs

Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27

□ Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

■ Secrétariat à domicile • AssistaDom

Évelyne DERLON • 95, Grande Rue

tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

e-mail : ederon@assistadom.com • Internet : www.assistadom.com

■ Terrassement • T.P.V.S. - Terrassement Pitou Vallée de Seine

Fabrice PITOU • 3, Rue de Seine

tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11

■ Transports routiers

Joël TROADEC • 15, Rue Bourgoult

tél. : 02 32 52 54 84 • mob. : 06 08 51 36 15

■ Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux

CHAPELLE - SOTRAGECI • 69, Grande Rue

tél. : 02 32 52 61 09

■ Travaux publics

François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie

tél. : 02 32 52 86 07 • mob. : 06 07 02 35 63

Associations

□ Comité des Fêtes

Patrick DANA • tél. 02 32 52 75 48 • mob. : 06 82 64 04 18

□ A.L.P.M.

Association de Loisirs de Port-Mort

[gymnastique, tennis, tennis de table, bibliothèque, tarot, belote, pétanque]

Frédéric LUCAS • tél. 02 32 53 34 66

□ A.A.C.S.P.M.

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort

Michel MARTINOVITCH • tél. 02 32 52 06 75

□ A.S.S.P.M.

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort

Alain VIGOUROUX • tél. 06 17 38 33 86

□ Yogaïa

Association de Yoga

Carole RIBEIRO • tél. 02 32 40 42 26

■ Mairie

87, Grande Rue

tél. : 02 32 52 61 46

fax : 02 32 52 54 72

e-mail : mairie@port-mort.com

Internet : www.port-mort.com

□ Horaires d'ouverture

Lundi : 08h30 - 12h30

Mercredi : 09h00 - 12h00

Jeudi : 15h00 - 20h00

Samedi : 09h00 - 12h00

■ C.C.A.E.

2, Rue Flavigny

27700 LES ANDELYS

tél. : 02 32 71 25 20

fax : 02 32 51 43 57

e-mail : contact@cc-andelys.fr

Internet : www.cc-andelys.fr

□ Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi :

9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

Urgences

□ Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

□ Pompiers : 18

□ Samu : 15

□ Générale des Eaux : 0811 900 800

□ EDF/GDF : 0810 027 028

□ SOS Médecin : 02 32 33 32 32

□ Hôpital (Vernon) : 02 32 71 66 00

□ Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

(appel gratuit à partir d'un poste fixe)

□ Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme

Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72



ET TOUS LES JEUDIS À PARTIR DE 18 H DEVANT L'ÉCOLE,
PROFITEZ DES PIZZAS DE J'LOO (À PARTIR DE 7,50 €)
COMMANDES BIENVENUES AU 06 12 69 41 43



Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)

Vice-président Commission Communication : Charles PORRONE • Directeur de Publication : Guillemette ALQUIER

Directeur de Rédaction : Christian LORDI • Maquette : Alain CLERFEUILLE

Parutions : Janvier - Avril - Juillet - Octobre • Tirage : ~ 480 exemplaires

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2007 • Site Internet : http://www.port-mort.com • E-mail : contact@port-mort.com